# FORMATION

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :*
***ACTIONS DE FORMATION***

FORMATION EN WEBINAR

## DEUX MATINÉES

## COMPRENDRE ET ANTICIPER LES CONTRÔLES DE VOS COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES PAR L'ADMINISTRATION

**Objectifs**

- Valider ses acquis règlementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Questions/Réponses – Echange et débat sur le sujet.

**Public concerné**

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

**Prérequis**

→ Pas de prérequis particuliers.

### Première matinée : Lundi 27 juin 2022

| | |
|---|---|
| 9h00 | Connexion des participants / Présentations |
| 9h15 - 12h30 | **Focus sur les exigences applicables aux opérateurs**<br>• **Quelles sont vos obligations en tant qu'industriel de la chaîne alimentaire ?**<br>  ○ Etude HACCP<br>  ○ Traçabilité<br>  ○ Procédure de retrait/rappel de lot<br>  ○ Nutrivigilance<br>• **Documents à tenir à disposition des autorités**<br>  ○ Dossiers techniques et Annexes<br>  ○ Contrats/Cahier des charges<br>  ○ Déclaration<br>• **Exemples de contrôle des autorités**<br>⇨ **Quizz, exercices : valider ses acquis** |

### Deuxième matinée : Mardi 28 juin 2022

| | |
|---|---|
| 9h00 | Connexion des participants |
| 9h15 - 12h30 | **Comment se déroulent les contrôles de la DDPP ?**<br>• **Anticiper et vivre le contrôle**<br>  ○ Mesures préparatoires en vue du contrôle<br>  ○ Connaitre ses droits et obligations pendant le contrôle : les agents de contrôle, leurs pouvoirs<br>• **Donner suite au contrôle**<br>  ○ Faire face aux mesures de police : injonction, sanction administrative, contentieux<br>  ○ Faire face au risque pénal<br>⇨ **Echanges et débats sur le sujet** |

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À**
**CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM**

CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ DNV ISO 9001

PHARMANAGER development

# FORMATION

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :*
***ACTIONS DE FORMATION***

FORMATION EN WEBINAR

## COMPRENDRE ET ANTICIPER LES CONTRÔLES DE VOS COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES PAR L'ADMINISTRATION

## FORMATEURS

### Virginie DUBIN

SCAN ME

- Responsable du pôle Règlementaire - Compléments et Denrées alimentaires
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires
- Animatrice Qualité

***Interviendra la première matinée***

### Maître Flavien MEUNIER

SCAN ME

- Avocat associé au Cabinet LEXCAP
- Accompagne les professionnels dans le cadre de leurs démarches vis-à-vis des autorités administratives tant en phase gracieuse qu'en phase contentieuse

***Interviendra la deuxième matinée***

## MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

## MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

## DATE ET LIEU - 2 MATINÉES DE WEBINAR

→ Lundi 27 Juin 2022 (9h00-12h30)
→ Mardi 28 Juin 2022 (9h00-12h30)

## TARIF PAR PERSONNE :

→ Les 2 matinées 27 et 28 Juin : 700€ HT (TVA : 20 %, soit 840 € TTC)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À**
**CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM**

CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ DNV ISO 9001

PHARMANAGER development

# FORMATION

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DE LA CATÉGORIE D'ACTION SUIVANTE :*
***ACTIONS DE FORMATION***

FORMATION EN WEBINAR

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Session : « Comprendre et anticiper les contrôles de vos compléments alimentaires par l'administration » - WEBINAR (27 & 28 juin 2022 de 9h00 à 12h30)**
**Nom de la société :**
**Nom du signataire :**
**N° TVA Intracommunautaire :**

**Participants**

| |
|---|
| NOM :<br>PRÉNOM :<br>Fonction :<br>eMAIL : |
| NOM :<br>PRÉNOM :<br>Fonction :<br>eMAIL : |
| NOM :<br>PRÉNOM :<br>Fonction :<br>eMAIL : |

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

**Attentes et objectifs individuels :**

**TOTAL : _____ X 700 € HT = _____€ HT**

*Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.*

Prise en charge par un OPCO **avec subrogation** :
- Nom et adresse de l'OPCO pour facturation:

**IMPORTANT** : si une subrogation de paiement est mise en place, le document « Accord de prise en charge » par l'OPCO devra nous être adressé impérativement au plus tard le jour de l'entrée en formation. Sans cet accord de prise en charge, la formation sera facturée de fait à votre entreprise, sans courriel de relance de notre part.

Sans subrogation ou pas de prise en charge par un OPCO :
- Nom et adresse de la société à facturer :

**Date :** **Signature :**